



COMMUNE DE VERNEUIL-L'ETANG
16 rue Jean Jaurès 77390

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2012

L'an DEUX MILLE DOUZE le 04 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ETANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Pierre REPERANT, Joëlle VACHER, Christine TOUALY, Maire-adjoints, Alain BAUJARD, Régine BENAD, Pierre PERRET, Michaël MICHELET, Sophie NABORD, Bernadette BOUREGBA, Patricia DEVIGNOT, Ouïza ZIAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent Représenté : M. Guy HERNIOU représenté par M. Christian CIBIER

Absents excusés : Mme Micheline DOYEN, M. Jean-Michel MARCADE

Absents : Mme Tiphaine LISSLOUR, M. Jean-Luc DUFAU,

Secrétaire de séance : M. Alain BAUJARD

DATE DE CONVOCATION : 20 septembre 2012

DATE D’AFFICHAGE : 08 octobre 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICES : 18

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 13

NOMBRE DE VOTANTS : 14

POUR : 14

-:- :- :- :- :- :-

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS MODIFICATIVES

- Régularisation de l'inventaire M14
- Amortissement des études non suivies de travaux
- Apuration du compte 23 sur les comptes 21
- Subvention et ouverture des crédits DM du Syndicat Mixte de l'Aire d'Accueil
- Transfert surtaxe communale au S.I.A.E.P. M49
- Transfert de l'Actif au S.I.A.E.P. M49/Signature des PV de transfert
- Subvention complémentaire à la coopérative scolaire

II FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

- Subvention du Département
- Financement par le Budget Principal

III SIESM77 : rapport d'activité 2011

IV SIESM77 : actualisation du coefficient de la taxe sur la consommation électrique

V SIESM77 : travaux de rénovation de l'éclairage public

VI SIESM77 : Adhésion des communes de Dammarie-les-lys et Pringy

VII ANNULATION DES TEXTES RELATIFS A LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

VIII	CLASSEMENT DEFINITIF AU DOMAINE COMMUNAL DU LOTISSEMENT IMPASSE ARTHUR CHAUSSY
IX	TRANSFERT ET BAIL / BOULANGERIE ET LOGEMENT sis, 12 rue Arthur Chaussy et 1 rue Jean Jaurès
X	RECTIFICATION DELIBERATION MONTANT DU LOYER LOCAL sis, 29 rue Arthur Chaussy
XI	SUBVENTION INFIRMIERE DU COLLEGE
XII	CONVENTION COMMUNE / FSL (Fonds de solidarité logement)
XIII	CONVENTION SCENES RURALES 2012/2013
XIV	SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE
XV	RESULTAT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012
XVI	DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
XVII	QUESTIONS DIVERSES

Complément de l'ordre du jour :

- **VALIDATION DOCUMENT UNIQUE REGIME INDEMNITAIRE**
- **TARIF ASSAINISSEMENT**

La séance s'ouvre à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire. Le compte-rendu du 28 juin 2012 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité. L'assemblée procède à la signature des procès-verbaux de la séance du 28 juin 2012. Ordre du jour : Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

-:- :- :- :- :- :- :-

2012-120 TARIF ASSAINISSEMENT

Prestation pour le service public d'assainissement collectif de la commune

Depuis le 14 août 2012 la société TERNOIS Exploitation à la charge du service public d'assainissement collectif de la commune et ce pendant une durée de 3 ans. Sans notification expresse de la part de la Collectivité, on peut redouter que Nantaise Des Eaux Services ne facture plus la partie « assainissement » sur ses factures d'eau potable à compter du 14 août 2012. Il convient donc afin que la Nantaise des Eaux (ancien fermier) fasse apparaître sur les factures d'eau potable émises à compter du 14 août 2012 la redevance nécessaire à l'équilibre du budget d'assainissement.

Compte-tenu notamment des charges d'investissement auxquelles la commune va avoir à faire face, le prix global de ce service doit être maintenu. En conséquence la taxation communale appliquée au m3 assaini est fixée à 1 € 70 HT.

La recette correspondante est prévue au budget M49 de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

FIXE à 1 € 70 HT (TVA à 7 %) la taxation appliquée au prix du m3 d'eau assaini.

-:- :- :- :- :- :- :-

2012-121 DECISION MODIFICATIVE/REGULARISATION DE L'INVENTAIRE M14

Suite à la demande des services du trésor public et conformément aux obligations budgétaires, il est nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2012. Cette modification permettra la régularisation et le rattachement des frais d'études suivies ou non de travaux.

FRAIS D'ETUDES SUIVIS DE TRAVAUX

RECETTES :

Article 2031 + 304 492,02

DEPENSES :

Article 21312 + 200 699,09
 Article 2113 + 36 950,59
 Article 2128 + 25 065,78
 Article 2135 + 8 629,87
 Article 21318 + 30 156,69
 Article 2112 + 2 990,00

FRAIS D'ETUDES NON SUIVIS DE TRAVAUX (amortissement sur 1 an)

RECETTES :

Article 28031 + 40 963,82
 Article 2184 + 40 963,82

DEPENSES :

Article 6811 + 40 963,82
 Article 61522 - 40 963,82

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE la décision modificative correspondante à cette régularisation et **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à son exécution.

-:-:-:-:-

2012-122 APURATION DU COMPTE 23 SUR LES COMPTES 21

Monsieur le Maire précise qu'afin d'apurer l'article 2313 de l'actif de la commune, il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire, à savoir :

RECETTES :

Article 2313 + 4 946 990,76

DEPENSES :

Article 21312 école maternelle	+ 2 235 166,09
Article 2113 complexe sportif	+ 1 799 584,88
Article 2128 aménagement mairie	+ 591 042,42
Article 21318 foyer rural salle muscul.	+ 321 197,37

Ces opérations sont en relation avec les frais d'étude relatif aux investissements communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE la modificative budgétaire correspondante à cette régularisation et
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à son exécution.

-:-:-:-

**2012-123 SUBVENTION ET OUVERTURE DES CREDITS
 DECISION MODIFICATIVE DU SYNDICAT MIXTE DE
 L'AIRE D'ACCUEIL**

Monsieur le Maire précise que par arrêté en date du 24 juillet 2012, le Préfet valide le budget proposé par la Chambre Régionale des Comptes fixant une participation des communes à hauteur de 1€40 / habitant au profit du Syndicat Mixte de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Afin de mandater la participation communale, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Article 6574	+ 4 121,60
Article 61522	_ 4 121,60

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE la décision modificative correspondante à cette régularisation et
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à son exécution.

-:-:-:-

**2012-124 TRANSFERT SURTAXE COMMUNALE AU S.I.A.E.P.
 M49**

La surtaxe communale pour l'eau potable ayant été perçue à tort sur le budget eau et assainissement de la commune, il convient de la reverser au S.I.A.E.P.

Pour se faire il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants et de procéder à la décision modificative suivante sur le budget M49 :

Article 6743	+ 52 420
Article 615	_ 52 420

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
AUTORISE ce reversement,
APPROUVE la décision modificative sur le budget M49 et
CHARGE Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires et de procéder à son exécution.

-:- :- :- :- :- :- :-

2012-125 TRANSFERT DE L'ACTIF AU S.I.A.E.P. M49

La compétence de l'eau potable n'appartenant plus au budget eau et assainissement de la commune, un transfert de l'actif en découle pour un montant net de 153 545,08 € détaillé dans le tableau joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
CHARGE Monsieur le Maire de procéder au transfert de l'actif pour le montant net de 153 545,08 € et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux qui en découlent ainsi que ceux à venir.

-:- :- :- :- :- :- :-

2012-126 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION SCOLAIRE « FOCEL ECOLE MIXTE JEAN JAURES »

Monsieur le Maire propose de verser à l'association scolaire « Focel Ecole Mixte Jean Jaurès » une subvention complémentaire d'un montant de 395 €, pour une dotation informatique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à verser à l'association scolaire « Focel Ecole Mixte Jean Jaurès » la subvention complémentaire de 395 €.

-:- :- :- :- :- :- :-

2012-127 FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION / SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision de la commission permanente du Conseil Général de Seine-et-Marne attribuant une subvention de 290 017 € pour la construction de la station d'épuration (10 % du montant des travaux subventionnable).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au versement de la subvention du département.

2012-128 FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION / FINANCEMENT PAR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente la demande formulée par la Préfecture de Seine-et-Marne de valider par délibération le transfert budgétaire de subventionnement du budget M49.

En effet les opérations budgétaires annuelles prévoient une subvention exceptionnelle du budget général au budget eau et assainissement d'un montant de 150 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

RAPELLE que cette opération budgétaire a été inscrite après avis des services de l'Etat.

CONFIRME la nécessité absolue de ce financement compte tenu de la raréfaction des crédits alloués aux collectivités.

CONSTATE l'augmentation portée à la surtaxe d'assainissement

DIT que cette dotation permettra de dégager un auto financement suffisant au projet de S.T.E.P.

PRECISE que ce versement annuel sera reconduit autant que de besoin pour le financement de cette opération et ceci, afin de limiter une hausse excessive et insupportable des tarifs.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au transfert budgétaire de subventionnement du budget M49.

-:- :- :- :- :- :-

2012-129 SIESM77 / RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Le SIESM77 a transmis son rapport annuel d'activité 2011. Celui-ci est présenté à l'assemblée par Monsieur Christophe MARTINET, Maire Adjoint. Ces documents détaillés restent à la disposition de chacun auprès du secrétariat général.

-:- :- :- :- :- :-

2012-130 SIESM77 / ACTUALISATION DU COEFFICIENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Par courrier reçu en mairie le 29 août dernier, le SIESM77 rappelle à l'assemblée la possibilité qui lui est offerte d'instaurer une taxe sur les consommations finales d'électricité.

Cette taxe doit être réactualisée annuellement par le Conseil Municipal.

Actuellement un taux de 8,12 % est appliqué sur le territoire communal mais cette application peut varier en fonction de la démographie de chaque commune membre du syndicat intercommunal.

Le SIESM77 adresse une proposition uniforme sur son territoire d'un taux de 8.28 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE l'instauration de la taxe sur les consommations finales d'électricité applicable au 1^{er} janvier 2013 à un taux de 8,28 %.

-:- :- :- :- :- :-

2012-131 SIESM77 / TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIESM77 par courrier du 10 août 2012 nous demande de lui faire connaître les projets de travaux de rénovation de l'éclairage public que nous souhaitons mener.

Une opération particulière de prise en charge par le syndicat, du renouvellement de dix points lumineux trop énergivores est offerte à notre commune. L'Orée de Parc sera concerné par cette première tranche de travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ACCEPTE l'opération menée par le SIESM77 et proposera le programme de travaux correspondant.

-:- :- :- :- :- :-

2012-132 ADHESION DES COMMUNES DE DAMMARIE-LES-LYS ET PRINGY

Par délibération 2012 – 29 du 21/06/2012 le comité syndical du SIESM 77 a entériné l'adhésion des communes de Dammarie-les-Lys et Pringy.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération sus indiquée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ACCEPTE l'adhésion des communes de Dammarie-les-Lys et de Pringy au SIESM77.

-:- :- :- :- :- :-

2012-133 ANNULATION DES TEXTES RELATIFS A LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal avait valablement délibéré sur l'organisation d'une consultation tendant à l'application à la réglementation sus indiquée. La loi 2012 – 376 du 20 mars 2012 ayant été abrogée il n'est pas donné suite à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
PREND ACTE de l'abrogation de la Loi 2012-376 du 20 mars 2012.

-:- :- :- :- :- :-

2012-134 CLASSEMENT DEFINITIF AU DOMAINE COMMUNAL DU LOTISSEMENT IMPASSE ARTHUR CHAUSSY

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L318-3 et R318-10,
- VU la délibération n°2011-72 du 15 décembre 2011 décidant du principe de lancement de la procédure de transfert d'office de l'impasse Arthur Chaussy dans le domaine public communal,
- VU l'arrêté 2012-09 du 24 mai 2012 portant ouverture de l'enquête publique relative au transfert d'office de l'Impasse Arthur Chaussy dans le domaine public communal,
- VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 juin 2012 au 2 juillet 2012 inclus conformément à l'arrêté 2012-09 du 24 mai 2012,
- VU le rapport du commissaire enquêteur du 9 juillet 2012 donnant un avis favorable au transfert d'office et au classement de l'impasse Arthur Chaussy dans le domaine public communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le transfert d'office sans indemnité de l'impasse Arthur Chaussy dans le domaine public communal

DIT que l'acte de transfert sera dûment enregistré au fichier de la Conservation des Hypothèques de Melun

DIT que dès que la publication foncière sera effectuée, la voie sera classée dans le domaine public communal,

DIT que cet acte vaudra approbation du plan d'alignement de l'impasse Arthur Chaussy,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la publication de l'acte de mutation à la Conservation des Hypothèques.

-:- :- :- :- :- :-

2012-135 TRANSFERT ET BAIL / BOULANGERIE ET LOGEMENT sis, 12 rue Arthur Chaussy et 1 rue Jean Jaurès

Par acte sous seing privé du 26 novembre 2002, la commune a donné à bail commercial à Monsieur et Madame SAULGRAIN, pour une durée de 9 ans puis renouvelé pour la même durée, un local situé 10-12 rue Arthur Chaussy et 1 rue Jean Jaurès pour y exploiter une boulangerie.

Par délibération en date du 04 novembre 2010, la commune a consenti au renouvellement dudit bail pour une durée de 9 ans avec prise d'effet au 1er juillet 2010. Puis par acte notarié en date du 31 juillet 2012, Monsieur et Madame SAULGRAIN ont cédé leur droit au bail à Monsieur et Madame MAZURIER afin d'exercer la même activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert du droit au bail au profit de Monsieur et Madame MAZURIER

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire.

-:- :- :- :- :- :-

2012-136 FIXATION DU LOYER MENSUEL LOCAL sis, 29 rue Arthur Chaussy

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les travaux du local sis, 29 rue Arthur Chaussy sont en voie d'achèvement. Ce local commercial a été proposé à la location et a retenu l'attention de plusieurs demandeurs.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial correspondant devant prendre effet au 1^{er} novembre 2012. Le projet de bail, sa rédaction et son enregistrement seront confiés à l'étude de Maître LERVERT-ROUAS.

Monsieur le Maire propose, après constat des loyers couramment pratiqués un prix de loyer brut mensuel de cinq cent euros hors dépôts légaux de garantis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de pratiquer un loyer brut mensuel de 500 € hors dépôts légaux de garantie.

-:- :- :- :- :- :-

2012-137 SUBVENTION INFIRMIERE DU COLLEGE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réitérer pour l'année scolaire 2012/2013 le versement d'une subvention à l'infirmière du collège pour un montant de 70 €.

La dépense correspondante est inscrite au budget communal. Le mandatement s'effectuera auprès de l'agent comptable du Collège Charles Péguy.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de verser une subvention de 70 € à l'infirmière scolaire pour l'année 2012/2013.

-:- :- :- :- :- :-

2012-138 CONVENTION COMMUNE / FSL (Fonds de Solidarité Logement)

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 a donné pleine compétence aux Départements en matière de fonds de solidarité logement (F.S.L.) à compter du 1^{er} Janvier 2005. Le F.S.L. intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie. Il soutient par ailleurs les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement Social Lié au Logement ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction de ménages en insertion.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est signée avec le Département depuis 2005 et propose donc de renouveler l'opération pour 2012.

Le coût de cette convention est de 3 euros par an et par logement, soit 765 euros pour 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente.

-:- :- :- :- :- :-

2012-139 CONVENTION SCENES RURALES 2012/2013

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par l'Association ACT'ART (Action Artistique en Seine et Marne), cette association départementale culturelle et artistique étant missionnée pour mettre en œuvre un dispositif de création et de diffusion de spectacles sur le territoire du Département : Les Scènes Rurales. La Commune de Verneuil l'Etang et ACT'ART s'associent donc dans le cadre du développement de ces objectifs pour la saison 2012/2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente.

-:- :- :- :- :- :-

2012-140 SIGNATURE NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE 01 JANVIER 2013

Le cabinet RAMBAUD LABROSSE a effectué une mise en concurrence du contrat assurance dommages aux biens. Ce nouveau contrat proposé par ALLIANCE COLLECTIVITE TERRITORIALE couvrirait dans les mêmes conditions et après vérification des services l'ensemble des biens pour une cotisation annuelle de 28 525,59 € TTC.

Le « gain » serait donc sur ce seul contrat d'un peu plus de 10 000 €.

Une mise en concurrence et une vérification du contrat responsabilité civile est actuellement en cours.

Monsieur le Maire est chargé de la signature de l'ensemble des pièces correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
PREND ACTE du bénéfice effectué lors de cette mise en concurrence
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

-:- :- :- :- :- :-

2012-141 RESULTAT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les comptages issus de l'enquête de recensement menée sur la commune. Ces chiffres ont été complétés par un décompte correctif de l'INSEE. Néanmoins il semble que les résultats définitifs soient inférieurs au précédent chiffre officiel et ceci sans explications particulières.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
PREND ACTE** des résultats du recensement de la population 2012.

-:- :- :- :- :- :-

2012-142 DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

DEMISSION DE M. DOMINIQUE GENTY

La lettre de démission de ses fonctions de conseiller municipal adressée le 10 août 2012 par Monsieur Dominique GENTY a été transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne. Monsieur Dominique GENTY sera remplacé dans ses fonctions municipales dès lors que l'accusé de réception de Monsieur Le Préfet nous sera transmis.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
PREND ACTE** de la démission de Monsieur Dominique GENTY.

-:- :- :- :- :- :-

XVII QUESTIONS DIVERSES

✚ REMERCIEMENT SUBVENTION LES RESTAURANTS DU CŒUR

L'association Les Restaurants du Coeur adresse ses remerciements pour l'aide apportée à son fonctionnement.

2012-144 REALISATION, COMMANDE ET DIFFUION DU LIVRE DE VERNEUIL L'ETANG

Compte-tenu du projet réalisé par l'association les Vieux enfants, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la souscription sur la base de 300 exemplaires de l'ouvrage en cour de réalisation.

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE** cette proposition par 13 voix pour et 1 voix contre.

-:- :- :- :- :- :-

COMPLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

2012-143 VALIDATION DOCUMENT UNIQUE REGIME INDEMNITAIRE ET ANNUALISATION CONGES

Le document unique relatif au régime indemnitaire a été présenté à la commission administrative paritaire qui a rendu son avis.

Après reprise des observations correspondantes, le document est approuvé.

Par ailleurs après étude Monsieur le Maire propose à l'assemblée une modification du règlement intérieur, cette modification porterait sur l'annualisation des congés. Ceci permettrait en retenant la période du 01/01 au 31/12 de simplifier la gestion des congés tant pour les agents que pour les services administratifs.

Le nombre de jours de congés en application sur la collectivité reste inchangé, 32 jours, (seule les notions de congés d'été et congés d'hiver sont supprimées). Cette proposition sera transmise au CTP pour avis et présentée à l'assemblée pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'approbation par la CAP

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de l'annualisation des congés.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 15.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

En mairie le 08 octobre 2012

Le Maire

Christian CIBIER

CIBIER Christian

MARTINET Christophe

VACHER Joëlle

REPERANT Pierre

TOUALY Christine

BAUJARD Alain

BENAD Régine

NABORD Sophie

HERNIOU Guy
(Absent excusé
représenté par
M. Christian CIBIER)

PERRET Pierre

MICHELET Mickaël

DEVIGNOT Patricia

DUFAU Jean-Luc
(Absent)

ZIAT Ouiza

GENTY Dominique
(Absent excusé)

BOUREGBA Bernadette

DOYEN Micheline
(Absente excusée)

LISSILOUR Tifaine
(Absente)

MARCADE Jean-Michel
(Absent excusé)